



COMITÉ DE L'AIN DE TENNIS DE TABLE

MAISON DES ASSOCIATIONS
250 GRANDE RUE
01660 MÉZÉRIAT

WWW.CATT.FR

REGLEMENT DU TOURNOI 24H DES PILOTES

Article 1 – Le 24 heures des pilotes organisé par les pilotes du comité de l'Ain se déroulera les 2_3 juin 2018 à Ambérieu en Bugey. **Gymnase Cordier – Avenue Mering, 01500 Ambérieu en Bugey**

Article 2 - Le tournoi est réservé aux joueurs et joueuses de la ligue Auvergne Rhône Alpes.

Article 3 - **NOMBRE DE TABLE**. 20 tables Tous les participants se verront attribués une récompense. Le début du tournoi aura lieu à 14h le 2 juin et se terminera à 14h le 3 juin 2018.

Article 4 – Le tournoi pourra accueillir 40 équipes composées de 2 ou 3 joueurs chacune. L'addition des points des joueurs de l'équipe ne devra pas dépasser 2600 points.

Article 5 - Le pointage sera clos 30 minutes avant le lancement de la compétition. Les joueurs devront être en mesure de prouver leur licenciation.

Article 6 – Le tournoi sera composé de 12 tours. Chaque tour du tournoi se compose de 4 simples et 1 double, soit un total de 5 parties par tour. Les rencontres auront un délai maximal de 2h. La partie se déroule en 2 manches de 21 points et on commence à 10/10 et le joueur ayant le plus haut classement perd 1 point tous les classements d'écart. Un joueur ne peut pas commencer en dessous de 2 points. Si le tour n'est pas terminé à la fin des 2 heures c'est la personne qui est entrain de gagné la partie qui gagne. Les équipes de 3 devront choisir quels joueurs joue le tour entier. Pour les doubles on prend la somme des 2 joueurs divisé par 2 et on fait l'écart de classement

	Classement d'écart	Pénalité de point
6/5 9/10	1	1
7/5 8/10	2	2
10/7 7/10	3	3
9/5 6/10	4	4
11/6 5/10	5	5
13/7 4/10	6	6
12/5 3/10	7	7
13/5 2/10	8	8
14/5 2/10	9	9

Article 7 - Les balles seront fournies par les joueurs. Une tenue réglementaire et un esprit sportif seront de rigueur. Balle plastique OBLIGATOIRE.

Article 8 - Il n'y aura pas d'interruption de jeu pour les repas. Buvette et restauration seront disponible sur place.

Article 9 - Les droits d'engagement sont fixés à 10 euros par joueurs

Article 10 – Pour l'inscription : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdq3i-8htt6WGVYAty3jxBcTpk_71eMjYAjlCG7yFVXrn3eUw/viewform renseigner le Nom, Prénom, n° de licence, nombre de points licence et club.

Article 11 - Le juge arbitre du tournoi sera Monsieur Corentin Peutin (1268 chemin du Roset - 01190 Arbigny - licence : 0112918). Les décisions prises par le juge arbitre en application du règlement fédéral et du présent règlement feront autorité et seront non contestables.

Article 12 – Les pilotes et responsables de la compétition déclinent toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du gymnase ou ses abords (vol, accident, etc...)

Article 13 - L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

Article 14 – Le classement final sera établie en fonction du nombre de partie remporté tout au long des 24h.